

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA IM EURO LIQUIDITY SRI Capitalisation EUR pf

Nom de l'initiateur du PRIIP : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN FR0000978371

Site internet de l'initiateur du PRIIP : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. est agréé en France sous le n° GP 92008 et réglementé par l'Autorité des Marchés

Date de production du document d'informations clés: 08/04/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit est une part du fonds « AXA IM Euro Liquidity SRI ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ».

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à surperformer, après déduction des frais de gestion réels, l'€STR capitalisé majoré de 2 points de base sur un horizon de placement recommandé de 2 mois. L'OPCVM met en œuvre une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. *L'attention du porteur est attirée sur le fait qu'en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.*

Politique d'investissement

L'OPCVM met en œuvre une gestion active reposant principalement sur des investissements en instruments du marché monétaire (y compris papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) non conformes au système "STS") émis par des sociétés des pays membres de l'OCDE, afin de dynamiser la performance. L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en œuvre de l'objectif extra-financier de l'OPCVM est composé d'une large liste d'instruments financiers qui font partie de l'indice ICE Bank of America Euro Corporate Index. Après une analyse macroéconomique et microéconomique, les décisions d'investissements sont fondées sur: - le positionnement sur la courbe de taux - la sélection de titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité du fonds - l'allocation sectorielle - la sélection des émetteurs. La mise en œuvre de la stratégie sera réalisée dans le respect: - d'un risque limité lié aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt. La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois; - d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 2 ans, à condition qu'une révision du taux soit prévue dans un délai inférieur à 397 jours, et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 12 mois. La volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ne devraient pas s'éloigner de manière significative. Selon une procédure prudente et continue d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaires mise en œuvre et appliquée systématiquement, l'OPCVM sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive. La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'émetteur et des caractéristiques liés à l'instrument (tels que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), l'appréciation des risques opérationnels et de contrepartie. La procédure d'évaluation interne pourra prendre en compte, en complément des autres indicateurs, la notation attribuée par les agences de notation sans s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur le seul critère de ces notations externes. Par dérogation la limite initiale de 5% de l'actif de l'OPCVM par entité pourra être portée à 100% de son actif lorsque l'OPCVM investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi – souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement Européen (UE) 2017/1131. La stratégie d'investissement peut être mise en œuvre par des investissements directs ou des prises en pension. Les instruments financiers à terme permettent uniquement de couvrir le portefeuille

contre les risques de taux d'intérêt ou de change. Le risque de change sur une devise autre que l'Euro est couvert. L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-class sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, sur la base d'une combinaison des politiques d'exclusion sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leurs notes ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net de l'OPCVM pour l'analyse ESG. L'OPCVM vise en permanence à surperformer son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants: le pourcentage de femmes membres des conseils d'administration et l'intensité carbone. En complément, l'OPCVM applique de manière systématique et continue les politiques d'exclusion sectorielle et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM disponibles sur <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion>. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 2 mois.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris), auprès du dépositaire pour les parts inscrites au porteur au sein d'Euroclear France et, s'agissant uniquement de parts d'investisseurs, personnes morales agissant pour compte propre, auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP). La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Indicateur de référence

L'€STR Capitalisé (Ester ou Euro Short-Terme Rate). L'€STR est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site: <https://www.ecb.europa.eu>.

Investisseurs de détail visés

Le fonds est destiné à des investisseurs particuliers qui peuvent supporter une perte en capital. Il convient à des clients qui recherchent une croissance et une préservation de leur capital avec un investissement répondant à des critères ESG. Les investisseurs potentiels devront avoir un horizon d'investissement d'au moins 2 mois.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA

Autres informations

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		0.167 an
Exemple d'investissement:		€10 000
		Si vous sortez après 0.167 an
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880
	Rendement annuel moyen	-1.20%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880
	Rendement annuel moyen	-1.20%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1.00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 970
	Rendement annuel moyen	-0.30%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 01 2020 et 03 2020.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 06 2019 et 07 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10 2023 et 11 2023.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que:

- Vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- EUR 10 000 sont investis :

	Si vous sortez après 0.167 an
Coûts totaux	€103
Incidence des coûts	1.0%

Ceci illustre l'effet des coûts sur une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPs. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 0.167 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à €100
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.01% de la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€1
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€1
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux ci-dessus comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. Le calcul s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative tel que décrit dans le prospectus (30.00% au-dessus de l'ESTR Capitalisé augmenté de 2 bps. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait qu'une commission de performance peut s'appliquer même en cas de performance négative du produit.	€1

(*) L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait qu'une commission de performance peut s'appliquer même en cas de performance négative du produit. Les données de coût sont obtenus en divisant le coût agrégé par le montant de l'investissement au cours de la période. Il faut savoir que ces chiffres ne sont pas comparables aux chiffres annualisés affichés pour d'autres PRIIPs.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 2 mois

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 2 mois ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps. Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France. Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65. Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ils sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.